

## Licenciement pour faute grave

## Par Abouflute, le 13/06/2017 à 15:55

## Bonjour,

Je me suis fais licencier pour faute grave en date du 7juin 2017 qui prend à effet immédiat. Il est stipuler sur la lettre que je recevrai mon solde tout compte, mon certificat de travail ainsi que mon attestation pôle emploi à mon domicile.

J'aimerais connaître le délai qu'il on pour me faire parvenir mes papiers ? Et après réception en combien de temps pourrais je toucher mon chômage Merci d'avance pour votre réponse

## Par Visiteur, le 13/06/2017 à 23:31

Vous devez justifier au minimum de 122 jours d'affiliation ou 610 heures de travail au cours des :

-28 mois précédant la fin du contrat de travail si vous avez -50 ans,

36 mois qui précédant la fin du contrat si vous avez 50 ans et plus.

Pour la durée 3t l1 dégressigité, pôle emploi vous indiquera en fonction de ces éléments, de votre âge etc etc..